

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 22 SEPTEMBRE 2014 À 19H35 À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers : Lucien Boily,
Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric
Tremblay, Gino Villeneuve, Pascal Pilote et
Alain Fortin.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS:

Monsieur Guy Simard, directeur général,
Monsieur Sylvain Duchesne, directeur
général, et monsieur Jean Paradis, greffier.

Renonciation de l'avis de convocation en cas d'absence "d'avis de convocation" pour la tenue d'une séance extraordinaire.

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal étant tous présents à la salle du conseil municipal, sise au 140, rue St-Joseph Sud, Alma, le 22 septembre 2014 à 19h35, renoncent par écrit à l'avis de convocation pour la tenue d'une séance extraordinaire et consentent à prendre en considération le point suivant :

SOUSSIONS – CAMIONNETTE CHÂSSIS – CABINE 4500, SIX ROUES, À CABINE SIMPLE AVEC ESPACE CARGO **490-24-2014**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison d'une camionnette châssis, cabine 4500, six roues à cabine simple avec espace cargo, la soumission suivante a été reçue le 27 août 2014 :

Soumissionnaire	Prix total, taxes incluses
Alma Ford inc. – Alma	59 227,07 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le Service des loisirs et de la culture concernant la conformité de la seule soumission reçue et les taxes appliquées;

CONSIDÉRANT la possibilité de négocier le prix lorsqu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire et les conditions de l'entente intervenue avec ladite firme afin de réduire les coûts à 53 029,91 \$, taxes incluses;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"de considérer la seule soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison d'une camionnette châssis, cabine 4500, six roues à cabine simple avec espace cargo à la firme "Alma Ford inc." d'Alma, pour un montant révisé de 53 029,91 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission reçue et à la lettre d'entente l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

et d'autoriser le trésorier à emprunter au fonds de roulement une somme jusqu'à concurrence de 53 029,91 \$, montant qui sera remboursé en trois (3) versements annuels et consécutifs."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – LOCATION D'UN CHARGEUR SUR PNEUS

491-24-2014

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour la location d'un chargeur sur pneus pour les saisons d'hiver à compter du 1^{er} novembre 2014, à raison de cinq (5) mois par saison et pour une durée de trois (3) ans, les soumissions suivantes ont été reçues le 17 septembre 2014 :

Soumissionnaires :	Prix par mois/ taxes en sus
Équipement SMS inc. – Dorval	7 400,00 \$
Équipements Sigma inc. – Chicoutimi	8 263,00 \$
Strongco inc. – St-Augustin-de-Desmaures	8 838,47 \$
Hewitt Équipement limitée – Pointe-Claire	10 600,00 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la location d'un chargeur sur pneus à la firme "Équipements SMS inc » de Dorval, pour un montant mensuel de 7 400,00 \$, taxes en sus, pour une période de cinq (5) mois pour la saison 2014-2015, ainsi que pour les deux (2) saisons subséquentes (selon les mêmes modalités de paiement), avec l'indexation prévue au cahier des charges générales, le tout conformément à la soumission reçue et au devis descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CANDIDATURE ET ACTIVITÉS DE MOBILISATION – JEUX DU QUÉBEC HIVER 2017 – AFFECTATION DU SURPLUS

492-24-2014

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma désire présenter la Finale des Jeux du Québec Hiver 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et de la culture a évalué à 70 000 \$ le budget pour la réalisation du cahier et la promotion des activités de mobilisation nécessaires à l'obtention de cette finale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge à propos d'utiliser le surplus accumulé non affecté de la Ville afin de constituer une réserve financière pour défrayer le coût de ces activités;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser l'affectation d'une somme de 70 000 \$ à même le surplus accumulé non affecté de la Ville d'Alma, afin de constituer une réserve financière pour défrayer le coût de l'ensemble des besoins pour la réalisation du cahier de mise en candidature et la promotion des activités de mobilisation nécessaires à l'obtention de la Finale des Jeux du Québec Hiver 2017."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT PROFESSIONNEL – CAHIER DE MISE EN CANDIDATURE – JEUX DU QUÉBEC HIVER 2017 – 493-24-2014

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma désire présenter la Finale des Jeux du Québec Hiver 2017;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de cette Finale des Jeux du Québec Hiver 2017 coïncide avec le 150^{ème} anniversaire de fondation de la Ville d'Alma;

CONSIDÉRANT QUE Sports Québec exige le dépôt d'un cahier de mise en candidature au plus tard le 12 décembre 2014;

CONSIDÉRANT l'offre de services formulée par la firme Agence Polka inc., pour réaliser le mandat relatif à la conception et à la coordination dudit cahier de mise en candidature;

CONSIDÉRANT QUE cette firme a déjà réalisé avec succès le cahier de mise en candidature de la Ville de Saguenay;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU:

"de confier à la firme Agence Polka inc., le mandat relatif à la conception et à la coordination du cahier de mise en candidature de la Ville d'Alma pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec Hiver 2017, le tout, conformément à sa proposition datée du 18 septembre 2014, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

et d'autoriser le trésorier de la Ville à verser le montant d'honoraires professionnels prévus dans ladite offre de services, soit 21 740 \$, taxes en sus."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – EMPLOYÉS TEMPORAIRES – AFFECTATION DU SURPLUS – 494-24-2014

CONSIDÉRANT QUE depuis 1990, le gouvernement du Québec a adopté une loi afin de permettre aux employés temporaires ayant complété plus de

700 heures de travail pour un employeur au cours d'une même année civile, d'adhérer au régime complémentaire de retraite;

CONSIDÉRANT QUE cette adhésion n'est pas obligatoire, le choix appartenant à chaque employé visé;

CONSIDÉRANT QU'entre 1991 et 2013, la municipalité a omis d'en aviser les employés concernés;

CONSIDÉRANT la démarche mise en place par le Service des ressources humaines afin de corriger cette lacune et permettre aux employés concernés d'exercer leur choix;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge à propos d'utiliser le surplus accumulé non affecté de la Ville afin de constituer une réserve financière pour défrayer le coût de la participation de l'employeur;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser l'affectation d'une somme de 250 000 \$ à même le surplus accumulé non affecté de la Ville d'Alma, afin de constituer une réserve financière pour défrayer le coût de la participation de l'employeur pour les employés ci-haut mentionnés qui auront exercer leur choix de participer au régime complémentaire de retraite."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

495-24-2014

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.


greffier


maire